



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 01 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le premier avril à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 26 mars 2021

Date d'affichage de la convocation : 26 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Nombre de procurations : 7

Nombre de voix : 27

Etaient présents : M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Christiane Exbrayat, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Janet Zaragoza, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, Mme Béatrice Leccia, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Corine Bonfanti, Mme Clémentine Bouvier, M. Yves Rimey, M. Grégory Fernandez, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, Mme Delphine Plovier, M. Julien Baroni.

Absents excusés :

Mme Martine Villeneuve a donné procuration à M. André Sauzède

M. Alain Héraud a donné procuration à Mme Véronique Martin

M. Maxime Clerc a donné procuration à M. Grégory Théron

M. Frédéric Brauge

M. Franck Flament a donné procuration à Mme Véronique Martin

Mme Coralie Chagneau a donné procuration à M. André Sauzède

M. Philippe Renier a donné procuration à Mme Laurence Court

Mme Marie-Claire Balsan a donné procuration à Mme Béatrice Leccia

Mme Jennifer Euzet

Secrétaire de séance : M. Grégory Fernandez

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la décision de soutenir les projets éducatifs des écoles par le biais d'une subvention unique d'un montant de 100,00€ par classe.

Aussi au titre de l'année scolaire 2020-2021, cela représente :

- 800,00 € pour le groupe scolaire de l'Île Verte
- 1 000,00 € pour le groupe scolaire Roger Leenhardt
- 500,00 € pour l'école maternelle le Petit Prince.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide:

- d'approuver le versement d'une subvention aux différentes coopératives scolaires pour un montant total de 2 300,00 €, équivalent à 100€ par classe,
- d'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Voie .

Présents	20
Procurations	07
Nombre de voix	27
Pour	27
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

